



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210201_06

Séance du 1^{er} février 2021

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 17

Date de la convocation :

26 janvier 2021

Date d'affichage du compte rendu :

9 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT, Martial VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Jacques DAYET (procuration à Gérard MUGNIOT), Camille BARBAZ, Étienne MILLET.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Fixation du montant du loyer du logement de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne

M. le Maire informe le conseil municipal que, sur avis de la commission chargée d'étudier les dossiers de demande reçus, le logement de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne a été attribué à un couple avec 3 enfants.

Le conseil municipal est consulté pour une actualisation du loyer qui est proposé à 700 € par mois, les charges étant directement prises en compte par le locataire (fioul, eau, électricité...).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer à 700 €/mois. La caution sera égale à un mois de loyer soit 700 €, une caution solidaire sera demandée aux locataires et M. le maire est chargé de signer le bail et l'état des lieux.

Envoyé en préfecture le 14/02/2021

Reçu en préfecture le 14/02/2021

Affiché le 15/02/2021



ID : 039-200057115-20210201-DCM_20210201_06-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florent Serrette', written over a horizontal line.

Florent SERRETTE